

**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET
COMMUNICATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 23 JANVIER 2012
SALLE MARIE-GÉRIN-LAJOIE (J-M400), À 12H30
PROCÈS-VERBAL**

Ordre du jour

1. Procédures
2. Levée de cours
3. GRIP
4. Élections
5. Campagne contre la hausse des frais de scolarité
 - 4.1. Revendications
 - 4.1.1. Gratuité scolaire
 - 4.1.2. Impôt postuniversitaire et autres
 - 4.2. Adhésion à la classe
5. Prochaine Assemblée étudiante
6. Levée de la réunion

Procès-verbal

1. 0. Procédures

0.1. Ouverture

L'ouverture est proposée à 13h12.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à l'unanimité

0.2 . Nomination du présidium

Que Guillaume Vézina agisse à titre d'animateur d'assemblée.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à l'unanimité

Que Camille Toffoli agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le comité exécutif propose que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Procédures

1. Levée de cours

2. GRIP

3. Élections

4. Campagne contre la hausse des frais de scolarité

4.1. Revendications

4.1.1. Gratuité scolaire

4.1.2. Impôt postuniversitaire et autres

4.2. Adhésion à la classe

5. Prochaine Assemblée étudiante

6. Levée de la réunion

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à l'unanimité

1. 1. Levée de cours

Que les cours de l'après-midi du 23 janvier 2012 soient levés.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

2. GRIP

Qu'ait lieu une présentation de cinq minutes du GRIP suivie d'une période de questions.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Que l'AFELC-UQAM se positionne en faveur d'une cotisation automatique non-obligatoire (CANO) pour le groupe de recherche d'intérêt public de l'UQAM (GRIP-UQAM).

Que l'AFELC appuie les projets du GRIP et de ses comités.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

1. 3. Élections

3.1. Responsable aux affaires externes

Maude Forté se présente au poste de Responsable aux affaires externes.

Maude Forté est élue par acclamation.

3.2. Responsable aux affaires sociopolitiques

Ariane Aubin-Cloutier se présente au poste de Responsable aux affaires sociopolitiques.

Ariane Aubin-Cloutier est élue par acclamation

4. Campagne contre la hausse des frais de scolarité

4.1. Revendications

4.1.1. Gratuité scolaire

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec établit le droit à l'éducation en tant que droit démocratique fondamental;

Considérant que tout montant devant être versé par les étudiants et étudiantes afin d'accéder à ses études brime l'accessibilité aux études;

Considérant que l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS) estime à 700 millions de dollars annuellement la réalisation de la gratuité scolaire au Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est privé à plusieurs reprises de revenus équivalents ou supérieurs à cette somme;

Considérant que malgré des mentions d'une position historique de l'AFELC en faveur de la gratuité scolaire, nos archives ne comprennent pas explicitement une position en ce sens.

-

Que l'AFELC se positionne en faveur de la gratuité scolaire en tant que projet de société.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Question privilégiée : La question préalable est demandée.

La question préalable est battue.

Question privilégiée : La question préalable sans la fin des tours de parole est redemandée quelques minutes plus tard.

La question préalable est adoptée

La proposition est battue à majorité.

Pour : 139

Contre : 175

Abstention : 15

4.1.2. Impôt postuniversitaire et autres

Qu'Ariane Aubin-Cloutier fasse une présentation de la proposition numéro 2 dans ce point au cahier de préparation.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : Qu'un temps maximum de cinq minutes soit réservé à la présentation.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à l'unanimité

Proposition tel qu'amendée : Qu'Ariane Aubin-Cloutier fasse une présentation de maximum cinq minutes de la proposition numéro 2 dans ce point au cahier de préparation.

Adopté à l'unanimité

Ariane Aubin-Cloutier procède à une courte présentation.

Attendu que le rassemblement national étudiant du 7 et 8 mai 2011 était composé de d'associations étudiantes de partout au Québec luttant contre la hausse des frais de scolarité.

Attendu que le rassemblement national étudiant a établi les bases suivantes dans la lutte qui s'amorce :

-

Le rassemblement national étudiant déclare que son opposition à la hausse des frais de scolarité **n'est pas négociable.**

-

Il déclare que ni **l'impôt postuniversitaire**, ni le **remboursement proportionnel au revenu**, ni une **bonification à l'Aide financière aux études**, ni des **coupures dans les services publics** ne constituent des mesures palliatives acceptables à une hausse des frais de scolarité.

-

Que l'AFELC entérine lesdites propositions issues du rassemblement national étudiant du 7 et 8 mai 2011.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

*Amendement : Que soit retiré de la proposition le passage suivant : « ni une **bonification** à l'Aide financière aux études, ni des coupures dans les services publics ».*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement battu à majorité

*Amendement: Que soit retiré de la proposition le passage suivant : « ni une **bonification** à l'Aide financière aux études ».*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement battu à majorité

Sur la principale : Adoptée à majorité.

Que l'AFELC entérine la proposition suivante issue du rassemblement national étudiant du 7 et 8 mai 2011 :

*Le rassemblement national étudiant prône la réinstauration de la **taxe sur le capital** des institutions financières, l'**ajout de nouveaux paliers d'imposition** et l'**augmentation des taxes sur les grandes entreprises** comme solutions alternatives à la hausse des frais de scolarité.*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

4.2. Adhésion à la classe

Proposition privilégiée : Passer au point suivant.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

1. 5. Prochaine Assemblée étudiante

Que la prochaine assemblée étudiante soit spécialement dédiée au positionnement de l'AFELC quant à la grève générale illimitée. Qu'elle ait lieu en date du 14 février.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : Que soit ajouté à la fin de la proposition le passage suivant : « Que s'étende la période de vote sur le positionnement de l'AFELC quant à la Grève générale illimité pendant au moins 24 heures à la suite de l'Assemblée générale du 14 février 2012 et ce, par Internet ou en personne au bureau de l'AFELC. »

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Sous-amendement : Que soit ajouté à la fin de l'amendement : « Que le vote soit strictement réservé aux personnes ayant assisté à l'assemblée générale ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Question privilégiée : Question préalable.

La question préalable est adoptée à majorité.

Sur le sous-amendement : *Le sous-amendement est battu à majorité.*

Sous-amendement : Que soient retirés de l'amendement les termes suivants : « par Internet ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Question privilégiée : Question préalable.

La question préalable est adoptée à majorité.

Sur le sous-amendement : *Adopté à majorité.*

Question privilégiée : Question préalable.

La question préalable est adoptée à majorité.

Sur l'amendement : *Adopté à majorité.*

Amendement : Que soient remplacés les termes : « Quant à la Grève générale illimitée » par « Quant aux moyens d'action ».

Amendement proposé par XXX

Appuyé par XXX

L'amendement est battu à majorité

Question privilégiée : Question préalable.

La question préalable est adoptée à majorité.

Sur la principale : *La proposition est adoptée à majorité.*

XXX annonce une séance de discussion organisée le soir même ainsi qu'une action contre la hausse des frais de scolarité qui aura lieu le 27 janvier.

XXX invite les personnes intéressées à s'impliquer à assister au comité de mobilisation de l'AFELC.

6. Levée de la réunion

La levée est proposée à 16h17.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à l'unanimité